



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

« Paris-Musées » paie nos dimanches travaillés en différé... !

Quand ? Quand « Paris-Musées » a le temps... !

Comme si notre argent était à « Paris-Musées » !!!

Que la prime forfaitaire des dix premiers dimanches soit payée une fois le dixième dimanche travaillé : c'est l'application du texte de référence de l'état. C'est réglementaire : rien à dire.

MAIS....

- **En règle générale les agents ont terminé leurs dix premiers dimanches travaillés fin mai. Alors pourquoi « Paris-Musées » paie ce qu'il doit aux agents seulement au mois de juillet ?**
- **Les dimanches des mois de juin, de juillet et d'août payés seulement en octobre ! Pourquoi ?**

Les dimanches du mois de septembre, eux sont payés en octobre, c'est-à-dire, enfin, dans les délais normaux, réglementaires ! C'est bien la preuve que « Paris-Musées » peut payer ce qu'il doit aux agents dès le mois suivant !

Ensuite la captation de nos primes par « Paris-Musées » recommence ! En effet :

- **Les dimanches des mois d'octobre et de novembre ne sont payés que l'année suivante, en janvier ! Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ?**

Cette manière d'agir de « Paris-Musées » est inacceptable et probablement contestable en droit.

Nous demandons à l'administration de « Paris-Musées » de mettre fin à cette pratique.

Nous demandons que tous les dimanches travaillés au-delà du dixième dimanche soient payés le mois suivant ou, au plus tard, le mois d'après si le dimanche travaillé est situé dans la deuxième quinzaine du mois.

Le syndicat SUPAP-FSU écrit aussi à la municipalité, dont dépend « Paris-Musées » afin que soient rapidement trouvés les moyens de régler cette situation préjudiciable aux agents.

Paname, ce lundi 5 avril 2021.